

## Compte rendu du Conseil Municipal De la Commune d'HARAMONT

### SEANCE DU 10 juillet 2020

Nombre de Membres :

Afférents au Conseil :	15
En exercice :	15
Présents :	10
Votant(s) :	15
Absent(s) :	00
Pouvoir(s) :	05

A été élu secrétaire :

CORROYER Véronique

*L'an deux mille vingt le 10 juillet à 17 heures 30 minutes.*

*Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 juillet s'est réuni à la Salle de la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur CHAUVIN Christian, Maire.*

**Présents (10) :** CHAUVIN Christian, CAIGNAULT Bettina, CORROYER Véronique, CORROYER Jean-Luc, DELCOURT Sergine, MAILLET Hubert, PEIX Ludmilla, PIETERS Éric, RICBOURG Sabine, RICBOURG Anaïs

**Représentés (5) :** PINTADO Alexandre par CORROYER Jean-Luc, CARITEY Charlene par CORROYER Véronique, TEISSONNIER Fabrice par PEIX Ludmilla, TEISSONNIER Nathalie par DELCOURT Sergine, DA MOTA Antonio par CHAUVIN Christian

**Absents (0) :**

#### 1°) COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 06 JUILLET 2020

Le compte rendu de la séance du 6 juillet 2020 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### 2°) SENATORIALES – ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectorales n° 25-2020-06-30-002 du 30 juin 2020,

##### ❖ Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres les plus jeunes, il s'agit de Madame Bettina CAIGNAULT et de Monsieur Christian CHAUVIN ainsi que de Mesdames Anaïs RICBOURG et Ludmilla PEIX.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

##### ❖ Election des délégués

Les candidatures enregistrées :

- Christian CHAUVIN, Maire
- Fabrice TEISSONNIER, Adjoint
- Bettina CAIGNAULT, Conseillère municipale

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Christian CHAUVIN, Maire 15 voix pour
- Fabrice TEISSONNIER, Adjoint 15 voix pour
- Bettina CAIGNAULT, Conseillère municipale 15 voix pour

Messieurs Christian CHAUVIN et Fabrice TEISSONNIER et Madame Bettina CAIGNAULT ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

❖ Election des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- Erick PIETERS, Conseiller municipal
- Véronique CORROYER, Adjointe
- Sergine DELCOURT, Conseillère municipale

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Erick PIETERS, Conseiller municipal 15 voix pour
- Véronique CORROYER, Adjointe 15 voix pour
- Sergine DELCOURT, Conseillère municipale 15 voix pour

Monsieur Erick PIETERS et Mesdames Véronique CORROYER et Sergine DELCOURT ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

### 3°) MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

**Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Sous réserve de l'avis du comité technique,

**Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :**

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif permanent à temps non complet 34 heures en raison de la demande faite par l'agent de baisser ses heures de travail.

**Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE**

- La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, d'un emploi permanent à temps non complet à 34h/35h d'adjoint administratif,
- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet à 22h/35h d'adjoint administratif,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

### 4°) MODIFICATION CONTRAT PERSONNEL CANTINE

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3-3,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

**Vu** la délibération en date du 3 juin 2013 créant l'emploi d'adjoint technique à temps non complet de 20h annualisés comprenant les fonctions suivantes :

- Restauration cantine
- Ménage mairie

Considérant que les besoins de services le justifient ;

Considérant qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions prévues par la loi ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE**

- De modifier le contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée pour besoin de services à la restauration scolaire,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

5°) PREPOSE REGIE BROCANTE

Suite au changement de Président de l'Association Cercle Haramontois, Mme Marina LLEGOU est nommée préposée de la régie de recette pour l'encaissement des produits énumérés dans l'arrêté n° 011/05 du 6 mai 2015.

6°) QUESTIONS DIVERSES

- La Brocante aura lieu le dimanche 30 août 2020
- Tai Chi : Une demande de renouvellement de prêt de la Salle Polyvalente a été faite par l'Association Tai Chi de Villers-Cotterêts
- Nettoyons la nature : Les 25, 26 et 27 Septembre 2020 auront lieu l'opération « Nettoyons la nature ».
- City Stade : une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie suite aux dégradations.

Plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 18h45.

Le Maire,  
Christian CHAUVIN